

Publié le 13 juin 2013

Colloque « Financement des projets des collectivités locales : la nouvelle donne »

A l'invitation de Marc Daunis, sénateur-maire de Valbonne Sophia Antipolis, président de la Fédération des Epl Paca, et de Michel Vauzelle, président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 170 représentants de collectivités locales, d'Epl et d'acteurs économiques ont participé, le 10 juin à Marseille, à cette manifestation associant les fédérations des Epl Paca, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ce temps fort s'inscrivait dans la stratégie « Epl Territoires 2020 », nouveau plan stratégique de la FedEpl, qui place les fédérations régionales au cœur de l'action territoriale, visant à développer le réflexe Epl auprès des élus et décideurs locaux.



Un objectif atteint avec une journée particulièrement riche et dense, qui a vu se succéder en tribune de nombreuses personnalités de premier plan, dont **Philippe de Fontaine-Vive**, vice-président de la Banque Européenne d'Investissement. Cette manifestation a également été l'occasion de visiter la Villa Méditerranée, chef d'œuvre architectural porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et réalisée avec la concours de la Spla Area Paca. Dans un contexte de raréfaction de la ressource financière, les élus locaux ont exprimé leur souhait de préserver un niveau élevé d'investissements pour équiper les territoires, assurer des services publics de proximité et soutenir le développement économique. Mais comment résoudre l'équation ? Face à cette complexité, qui oblige à repenser les modes de financement, **Michel Vauzelle**, le premier, a affirmé haut et fort que « les Epl sont parmi les outils les plus pertinents à la disposition des collectivités locales pour répondre aux défis actuels et à venir ». La diversification des sources de financement a été saluée comme une évolution indispensable, renforcée par l'arrivée récente ou prochaine de nouveaux partenaires des collectivités, parmi lesquels l'Agence de financement des investissements locaux ou la Banque Postale. Les participants ont aussi encouragé les collectivités à innover dans les techniques d'ingénierie et à passer d'une logique de financement global à une logique de projets, permettant d'identifier clairement les investissements prioritaires. Les Epl, réunissant les atouts et les valeurs du

secteur public et de l'entreprise privée, ont été reconnues comme facilitateurs des projets. Si le rôle des élus est de définir des politiques en indiquant clairement les choix d'investissements à réaliser et à planifier, celui des Epl est de rendre ces projets « bancarisables » et de savoir boucler des tours de table complexes qui en assureront la viabilité à long terme. Pour cela, les Epl peuvent désormais s'appuyer sur les dispositifs de la Banque Européenne d'Investissement, comme l'a rappelé Philippe de Fontaine-Vive, soit dans une relation directe pour les projets supérieurs à 100 millions d'euros, soit par l'intermédiaire des banques locales et nationales. Ces dispositifs concernent principalement le financement des infrastructures de transport et de la transition énergétique.



Christophe Van de Walle, directeur du secteur public local de la Banque Postale, a également confirmé l'attribution des premiers prêts aux Epl d'ici la fin du mois de juin. Avec la mise en œuvre par la Caisse des dépôts de l'enveloppe de 20 milliards d'euros de prêts longs terme sur fonds d'épargne à laquelle les Epl sont éligibles sous certaines conditions, et alors que les partenaires bancaires traditionnels à l'image du le Crédit coopératif et de la Société générale ont réaffirmé leur attachement aux Epl, les Sem, Spl et Spla auront demain les moyens de poursuivre et de renforcer leur action aux côtés des collectivités locales.

Par Jean-Luc VALLET